



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Internet

Question écrite n° 96096

Texte de la question

Mme Catherine Beaubatie attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, chargée du numérique sur le déploiement du numérique dans les zones rurales. Le déploiement du numérique est une priorité du Gouvernement qui a mis en œuvre le plan France numérique pour démultiplier l'effort des collectivités locales en zone principalement rurale, les espaces urbains étant pour la plupart classifiés en zone d'appel à manifestations d'intentions d'investissement (AMII). En Haute-Vienne, les collectivités locales en lien avec le syndicat mixte de développement de l'offre régionale de services et de l'aménagement des télécommunications en Limousin (DORSAL) ont fait le choix d'être offensives sur le déploiement du haut-débit, celui-ci devant à terme concourir au fibrage intégral du département. Pourtant, il serait parfois possible d'atteindre plus rapidement cet objectif tout en réduisant l'impact financier pour les collectivités déjà mises fortement à contribution pour le redressement légitime de la France. En effet, actuellement l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) n'autorise pas la mutualisation des fibres existantes, ainsi le syndicat mixte exerçant la compétence numérique pour le département se voit contraint de fibrer pour « booster » des sous-répartiteurs alors même qu'un opérateur, souvent l'opérateur historique, dispose en parallèle de sa propre fibre. Autoriser une telle pratique, au-delà du fait qu'elle serait de nature à simplifier la mise en œuvre d'opérations complexes, permettrait de façon subreptice de faire intervenir les opérateurs classiques dans des zones moins rentables. Aussi lui demande-t-elle son opinion sur cette question et de quelle façon il serait possible d'y répondre.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Beaubatie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96096

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Numérique

Ministère attributaire : Numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 mai 2016](#), page 4390

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)